

« 12 minutes de pause »

Compte rendu du CHSCT

(Comité d'hygiène de sécurité et des conditions de travail)

Le mardi 20 novembre en fin de journée, les membres au CHSCT 1 et 2 ont été convoqués en réunion extraordinaire des CHSCT pour « *information /consultation sur le projet d'organisation de la pause quotidienne de 12 minutes* ».

La loi n'ayant pas été respectée (article R4614-3 du code du travail), vos élus CGT n'ont pas émis d'avis.

La réunion, et donc l'application de ces 12 minutes, a donc été reportée

Pour information,

Malgré le non-respect de la loi, soulevé par vos élus CGT, monsieur Marc H. élu CGC mis en place il y a 2 mois par la CGC au CHSCT n°1, a voté **favorablement** pour l'encadrement de ces 12 minutes.

Cet élu sensé défendre les intérêts des salariés, et non-concerné personnellement (cadre), ayant bien profité des conquêtes des générations précédentes, explique que « y'en a qui abusent » !!!

Les salariés jugeront.

Argenteuil, vendredi 23 novembre 2018